

**Procès-verbal
du conseil municipal
du 4 mars 2019 à 18 heures 30**

Date de Convocation :

22 février 2018

Présents :

Célia MONSEIGNE,

Maire.

Michel ARNAUD
Véronique LAVAUD
Hélène RICHEL
Georges MIEYEVILLE
Laurence PÉROU
Mickaël COURSEAU
Marie-Claire BORRELLY
Stéphane PINSTON

Adjoints.

Florion GUILLAUD
Michèle VAN IMPE-TEXIER
Jean-Louis TABUSTEAU
Pascale AYMAT
Angélique LUSSEAU
Florence PRUD'HOMME
Karine SIGNAC
Michaël CHAMARD
Joëlle PICAUD
Pascal SERIZIER
Michel COLLIN
Georges BELMONTE
Muriel CALLENDREAU de PORTBAIL
Sheila LYKASO
Philippe DAILLY

Conseillers.

Absents excusés avec procuration :

Olivier FAMEL
Hélène FENOUILLET
Damien CHABRIÈRES
Jérémy RINGOT
Pauline ANDRÉ
Émilie AUTHIER
Arnaud BOBET
Carole RICHARD

Absente excusée sans procuration :

Sandrine HERNANDEZ

Secrétaire de séance :

Laurence PÉROU

Mme le Maire ouvre la séance à 18 heures 30.

Mme MONSEIGNE : Mesdames et messieurs, chers collègues, je vais vous proposer d'ouvrir, non pas tout à fait l'ordre du jour du conseil municipal, mais au moins la séance. Mme LYKASO qui utilise les transports en commun va arriver avec un peu de retard, mais en tout cas, elle sera là au moment du compte administratif. On l'attendra.

En ce conseil municipal de rentrée, souvent politique, en tout cas, avec aujourd'hui des actualités toujours sociales et politiques assez nourries, je voulais en préambule essayer de dire quelques mots sur les citoyens qui sont engagés dans le mouvement des gilets jaunes et qui occupent encore aujourd'hui le terrain privé qui appartient à CFA, à la Financière DUVAL CFA, au rond-point de La Garosse, donc sur un terrain privé. Je sais que la préfecture a sollicité le propriétaire de ce terrain pour qu'il porte plainte et qu'il demande leur départ. J'ai rencontré les représentants (en tout cas quelques-uns) des gilets jaunes en leur exprimant leur intérêt malgré tout à imaginer leur départ de ce site. Ils savent qu'ils devront partir au moment où CFA engagera les travaux de finition de voirie de la piste cyclable et la livraison de la deuxième tranche de l'écoparc avec l'ouverture des commerces. Aussi, dans cette perspective, je leur ai proposé, et ils ont accepté, de leur mettre la salle Dantagnan à disposition deux soirs par mois à partir du mois de mars jusqu'à cet été au moins de façon à pouvoir organiser des réunions et se structurer. Il me semble effectivement que ce mouvement a besoin de se structurer et de s'ouvrir aux citoyens qui partagent à la fois leur diagnostic, leur point de vue et leurs inquiétudes sur l'avenir social de notre pays et sur la façon dont on pourrait réduire les inégalités sociales et territoriales. Aujourd'hui, il faut qu'ils arrivent à sortir d'un environnement souvent agressif, voire d'évènements violents autour de ces mouvements-là et qu'ils s'inscrivent dans un environnement politique qui soit plus légitime et qu'ils ne fassent pas craindre à certains de s'approcher d'eux. En tout cas, c'est ce que je leur ai proposé en espérant qu'effectivement, demain, ce mouvement se nourrisse un peu de participations citoyennes plus larges.

Puisqu'on va parler d'environnement tout à l'heure, il me semble que nous ne pourrions pas agir sur le climat et l'environnement dans un monde guidé par le libéralisme et nous ne le ferons pas non plus sans mobiliser tous les citoyens. Sachant que 25 % des Français en âge de travailler vivent en dessous du seuil de pauvreté ou ne bouclent pas leur fin de mois, il me paraît essentiel que l'écologie ne se fasse pas sur le dos des plus pauvres. Voilà pourquoi je pense qu'effectivement, ce mouvement social n'est pas un mouvement qui est hostile ou qui empêche l'évolution sociale et environnementale et que parfois, il faut que les mouvements et les luttent convergent comme on dit dans un vocabulaire syndical. N'est-ce pas, chers collègues ?

À propos de notre avenir à tous et d'environnement, je sais que c'est sur les affiches sucettes, je voudrais à la fois soutenir l'initiative qui a été prise de participer à la marche pour le climat le samedi 16, au moins à l'échelle de Saint-André-de-Cubzac, parce que tout le monde ne peut pas aller à Bordeaux et il faut aussi agir localement. Un rendez-vous est fixé samedi 16 mars à 14 h, place du Champ de Foire. Je pense que là aussi, il faut que la mobilisation soit importante. De la même façon, je ne peux que vous inviter à participer et à venir découvrir les spectacles du festival Périapé'cirque qui commencera le 5 mars à Saint-André-de-Cubzac, à Val-de-Virvée et jusqu'à Donnezac cette année dans le cadre des partenariats et du COTEAC et des actions qui sont menées avec Latitude Nord Gironde. Là aussi, je pense que pour lutter contre les obscurantismes et l'asservissement, parfois, des citoyens, la culture est encore le meilleur outil. Merci à CLAP, au Champ de Foire, à Latitude Nord Gironde de l'organisation de ce festival.

Je vais maintenant ouvrir la séance du conseil municipal. Je ne vais pas faire l'appel, mais énoncer quelques déclarations d'absence et quelques pouvoirs. Dans le groupe de la majorité, l'absence d'Olivier FAMEL qui a donné procuration à Karine SIGNAC, d'Hélène FENOUILLET qui a donné procuration à Florence PRUD'HOMME, de Damien CHABRIÈRES qui a donné procuration à Angélique LUSSEAU, de Jérémy RINGOT qui a donné procuration à Véronique LAVAUD, de Pauline ANDRÉ qui a donné procuration à Mickaël COURSEAU et d'Émilie AUTHIER qui m'a donné procuration.

Ensuite, l'absence d'Arnaud BOBET qui a donné procuration à Muriel CALLENDREAU de PORTBAIL et enfin, Carole RICHARD qui a donné procuration à Philippe DAILLY. Sandrine HERNANDEZ est excusée sans procuration. Nous attendons Sheila LYKASO qui va arriver.

Je remercie la presse et le public présents dans la salle. Il y a trois citoyens qui ont survécu à la grippe sûrement. Merci de leur présence. Je remercie la présence de Mme CHAMPAGNE, puisque nous allons examiner les comptes administratifs et les comptes de gestion. Mme CHAMPAGNE présentera le compte de gestion. J'espère que tout converge là aussi entre nos services et le Trésor public. J'en profite pour remercier nos services, en tout cas, aujourd'hui les services des affaires financières pour une grosse part de la préparation du conseil municipal et Valérie ALAPHILIPPE et les autres chefs de service pour le reste du conseil.

On va commencer par l'approbation du PV du conseil municipal du 28 janvier 2019. Est-ce qu'il y a des observations, des remarques ou des corrections à apporter ?

Pas d'observation. Je vous remercie.

Je vous propose de désigner un secrétaire de séance. La dernière fois, c'était un collègue masculin, je vais peut-être solliciter Laurence PÉROU si elle veut bien être secrétaire de séance. Merci.

Je demande aux collègues de bien s'exprimer dans le micro, parce que parfois, à l'enregistrement, quand il y a deux conversations qui se chevauchent ou quand on parle à côté du micro, c'est difficile pour nos services d'essayer de respecter l'intégrité des propos qui ont été tenus. Il faut faire un petit effort. Sinon, après, on pourrait pervertir parfois les propos, mais apparemment, leur effort de traduction a été... Je pense à Benjamin GARANDEAU et Christine SIGNAT-BONAMY, parce qu'effectivement, ce sont eux souvent qui sont à l'écoute et aux relectures.

Dossier N° 24/19 – Compte administratif 2018

(Rapporteur : Célia MONSEIGNE)

Mme MONSEIGNE : Nous allons commencer par le compte administratif 2018 avec en fonctionnement... Je vais vous donner les résultats, vous les avez sous les yeux et je ferai ensuite peut-être un commentaire rapide sur le détail du compte administratif.

Un compte administratif qui, en section de fonctionnement fait apparaître des recettes à hauteur de 9 834 316,83 euros et des dépenses à hauteur de 7 768 499,10 euros. Un résultat de l'exercice qui s'élève à 2 065 817,73 euros auquel on ajoute le résultat antérieur de 958 544,59 euros.

Bonsoir, madame LYKASO. On vient juste de commencer. On a essayé de gagner un peu de temps.

Un résultat de clôture qui s'élève à 3 024 362,32 euros. En investissement, les recettes de l'exercice s'élèvent à 5 249 570,39 euros. Les dépenses s'élèvent à 4 848 926,19 euros. Auxquelles il faut rajouter le résultat de l'exercice passé : 400 644,20 euros et le report de l'exercice antérieur qui était un report en déficit : moins 1 224 785,33 euros. Un résultat de clôture d'investissement qui est négatif de moins 824 141,13 euros.

Les restes à réaliser en recettes : des subventions attendues pour un montant de 316 545,26 euros et en dépenses, des investissements qui sont, soit en cours de réalisation, soit qui n'ont pas pu être commencés, mais en tout cas, qui étaient à financer sur l'exercice 2018 pour 1 220 350,18 euros. On le verra tout à l'heure au moment de l'affectation des résultats, pour le compte des sections d'investissement, un besoin de financement à hauteur de 1 727 946,05 euros.

Les services m'ont bien réaffirmé que les comptes administratifs étaient un tout et qu'il fallait qu'au moment du vote, on vote à la fois le compte administratif de l'exercice général et celui du budget annexe de la halte nautique. Je rappelle les recettes de l'exercice : 12 692 euros. Les dépenses, heureusement, il n'y en a pas eu beaucoup, parce qu'on a eu des grosses dépenses d'investissement avant l'année dernière : 188,88 euros. Le résultat de l'exercice était de 12 503,12 euros. C'est assez simple. En investissement, je rappelle qu'on a créé le SPIC cet été, donc effectivement, on n'a pas, heureusement pour nous, eu à réaliser de dépenses d'investissement.

Voilà schématiquement les comptes administratifs. Pour aller plus loin, faire un commentaire et après, je vous laisserai la parole pour vos observations et vos questions, ce qu'on peut retenir en dépenses, c'est que les dépenses réelles de fonctionnement ont augmenté de 3 %, c'est-à-dire qu'elles ont été relativement contenues. À la section des charges à caractère générale, elles sont à peu près stables depuis 2004 malgré l'augmentation des équipements et des locaux. Cela traduit les efforts que nous déployons, non pas pour dépenser moins, parce qu'avec plus d'habitants et de services, c'est difficile de dépenser moins, mais essayer de dépenser mieux. Sur les fluides, vous aurez remarqué qu'on a fait la chasse aux fuites d'eau. On a eu deux exercices par le passé avec des fuites majeures, notamment à la piscine, qui avaient fait exploser les dépenses d'eau, ce qui n'était pas bien pour la réserve en eau, M. GUILLOT et pas bien pour nos dépenses non plus. En tout cas, cette année, on a maîtrisé les dépenses d'eau. Les consommations électriques sont relativement maintenues, parce que les dépenses de consommation réelle s'élèvent à 235 000 euros. Fabien HAURET me fait remarquer que chaque fois, c'est difficile, même pour le trésor public, d'avoir des éléments d'identification de nos dépenses réelles et de comparaison, puisqu'on finit parfois des exercices avec, soit des facturations de l'année précédente, soit des factures de l'année qui manquent et qui sont reportées sur l'exercice prochain. C'est toujours un peu compliqué sur les dépenses d'énergie. Malgré tout, on connaît les factures en attente et c'est vrai que sur l'exercice 2018, on avait eu plus de 10 000 euros de factures de l'année 2017. Les dépenses de chauffage sont stables. Sur les contrats de prestation de service, c'était en augmentation, encore l'année dernière, parce qu'on avait eu, en plus des TAP qui s'achèvent (six mois de TAP), le projet de « il était un jardin » à la médiathèque où on avait alloué un financement un peu particulier à hauteur de 10 000 euros je crois, la création d'une classe de découverte en plus, et le déplacement de la classe mobile de Rosette Chappel qu'on n'avait pas anticipé. Effectivement, on pensait qu'on allait perdre une classe, que cela nous laisserait le temps de faire des travaux, sauf qu'on a eu le maintien de la classe, donc il a fallu déplacer la classe mobile.

Ensuite, il y a un certain nombre de dépenses qui sont enregistrées sur des comptes différents. C'est le cas de l'entretien des terrains qui était au compte 611 avant et qui maintenant, est au compte 61-521. En tout cas, la prestation n'a pas augmenté. Et puis, l'éclairage public qui, aujourd'hui, n'est plus l'entretien des réseaux, mais qu'on retrouve au chapitre 65, puisque nous avons confié la compétence par délégation au SDEEG.

Sur les fêtes et cérémonies, on a des années avec des fluctuations de dépenses. Cela dépend des cérémonies qu'on organise. L'année dernière, on a eu la Fête de Plagne et l'inauguration du skate park qui ont un petit peu gonflé les dépenses de Fêtes et cérémonies.

On parlait de traitement des ordures ménagères, là aussi, on a des factures différées qu'on ne retrouve pas forcément cette année. En 2017, il y avait eu des grosses dépenses avec des factures différées 2016. Malgré tout, il y a une augmentation régulière des dépenses de collecte et de traitement des ordures ménagères. C'est vrai pour la collectivité, c'est vrai de façon modérée pour les habitants, mais malgré tout, on le sait, de toute façon, à l'avenir, le coût du traitement des ordures ménagères ne va pas baisser. La réglementation ne le permettra pas, parce qu'il va falloir créer des filières, traiter différemment. On ne pourra plus incinérer ni enfouir, donc les syndicats auront des investissements lourds à faire à l'avenir. Les charges de personnel augmentent de 0,2 %. C'est moins que ce que nous avons prévu. Je pense que l'année prochaine, on sera un peu au-dessus. Je pense que les services ont fait attention aux dépenses de remplacement, parce que ce sont souvent celles qui nous coûtent le plus cher et qu'on maîtrise le moins. Mais on n'a pas eu, ni d'élections l'année dernière, ni de recensement. Ce ne sera pas le cas l'année prochaine.

Sur l'exercice 2018, un virement à la section d'investissement de plus de 2 millions, 2 371 556,59 euros. Il faut rappeler qu'effectivement, ce sont les excédents de fonctionnement qui nous permettent de financer nos investissements. En termes de recettes, des recettes réelles qui augmentent de 1 %. C'est toujours très modéré. Il faut que les dépenses n'explorent pas non plus. Une augmentation des recettes au 73, c'est-à-dire les impôts et taxes, d'un peu plus de 2 %. C'est essentiellement dû aux recettes nouvelles de la TLPE, la taxe sur la publicité extérieure qui est une nouvelle recette et qui, effectivement, est une recette intéressante. D'abord, cela permet de lutter contre les pollutions visuelles et surtout, cela ramène les recettes. Cela permet en tout cas de maîtriser l'explosion des grands panneaux d'affichage partout, parce que maintenant que la taxe est perçue, les propriétaires de commerces ou d'entreprises font attention. Et puis, les droits de mutation... C'est difficile pour nous de savoir pourquoi cette année, les droits de mutation ont augmenté, puisque c'est +18 % cette année. Est-ce que c'est dû à des activités immobilières un peu plus soutenues ou est-ce qu'il y a parfois des choses qui se sont passées l'année précédente avec des recettes décalées ? C'est un petit peu difficile. Sur les dotations et participations, elles sont en baisse de 3,5 %. Autant, les dotations forfaitaires et de péréquation sont en hausse. C'est une bonne chose, parce que l'effort engagé par l'État depuis 2013 pour rééquilibrer un peu les dotations aux communes se poursuit, c'est-à-dire en donner un peu plus aux communes pauvres. Cela se fait modérément, parce que quand on le prend aux communes riches, cela ne fait jamais plaisir aux communes riches. Cela va se faire dans le temps. Et puis, je rappelle la baisse des attributions de compensation et le gel de la dotation de solidarité communautaire. Nous ne l'avons plus au budget de la commune directement. La communauté de communes engage des grands investissements pour le compte du territoire dans sa globalité.

Sur les subventions, il faut noter que la subvention de la région au titre de son soutien au transport scolaire a été diminuée. Le montant n'est plus le même que ce que nous versait le département. La région, qui est en train de modifier encore le règlement de participation au transport scolaire pour les autorités organisatrices secondaires risque de nous faire perdre encore l'année prochaine, quelques financements au titre des dépenses de transport scolaire. En tout cas, nos services essaient de faire des prospections sur ce que cela pourrait nous coûter en reste à charge. Sur le reste, sur les recettes, juste noter un changement dans l'imputation des remboursements de la communauté de communes aux charges de fonctionnement qui ne sont plus dans les mêmes comptes aujourd'hui, mais la communauté de communes nous rembourse un certain nombre de charges de fonctionnement, notamment l'école de musique qui fonctionne au château Robillard, la piscine pour une partie de l'année, l'entretien des abords de la gare et l'organisation des ALSH le mercredi dans nos écoles.

Voilà les commentaires que je ferai. Après, sur le fonctionnement, il n'y a pas de mouvements notoires dans nos dépenses et dans nos recettes de façon à faire un long commentaire sur un élément en particulier. Sur les investissements, ce qui est notable, c'est qu'on a des dépenses à hauteur de 4 823 548 euros, une distorsion par rapport au budget, puisqu'on avait budgétisé beaucoup plus. Ce qu'il faut noter, la différence à hauteur de 3 millions, c'est qu'il reste toujours la provision d'1 million d'euros pour les acquisitions foncières du foncier IMMO MOUSQUETAIRES, mais là, aujourd'hui, rien n'a bougé. IMMO MOUSQUETAIRES est toujours dans l'attente d'un jugement de la cour d'appel sur son projet de création d'une deuxième grande surface sur la ZAC. Aujourd'hui, ils sont en train de se convaincre que cela paraît un peu compromis. En tout cas, on garde en réserve au cas où il nous serait proposé d'acquérir le foncier du site de la Fontaine. L'étude de centre-ville, on va l'engager cette année en 2019, donc on ne l'a pas payée en 2018. Les acquisitions foncières en terrain nu, il y a encore 450 000 euros d'acquisitions foncières qui ne seront payées qu'en 2019. Les réseaux de voirie, c'est pareil, je pense qu'il y a 200 000 euros de réseaux de voirie qui n'ont pas été réalisés en 2018. L'extension de Rosette Chappel où on a payé les études, mais il y a eu quelque temps de retard au démarrage, au début des travaux, donc on n'a rien payé en 2018 et en fait, on paiera la totalité des travaux, je pense, de l'extension de Rosette Chappel en 2019.

En recettes, il est à noter que la plus grande partie des recettes d'investissement proviennent de l'excédent de fonctionnement et des excédents antérieurs, que les subventions, cette année, on a eu 0 euro au titre du FSIL, c'est-à-dire le fonds de solidarité à l'investissement local. C'est la première année, je l'avais déjà dit.

Par contre, la DETR a été supérieure de 50 000 euros à nos demandes. Cela fait partie des choses que nous ne maîtrisons pas en termes de recettes d'investissement des subventions de l'État. 500 000 euros de subventions sur le montant total des dépenses d'investissement, on voit ce que cela représente. C'est de moins en moins. Et puis, heureusement, la taxe d'aménagement, 428 000 euros, c'est une recette qui couvre pratiquement la moitié de nos dépenses de voirie, donc c'est important, mais cela ne finance pas tout. Et puis, le FCTVA, 400 000 euros. Sur les dépenses, vous avez 1,5 million d'euros qui proviennent des produits, des taxes et des subventions. C'est ce qu'il faut compter pour les années à venir. Le FCTVA, cela dépend des investissements qu'on a faits dans l'année, mais en gros, les subventions, c'est toujours de l'ordre (et la taxe d'aménagement) de moins d'1 million d'euros. Cela veut dire qu'il faudra continuer à faire des efforts sur le budget de fonctionnement si on veut financer nos dépenses d'investissement à l'avenir ou alors qu'il faudra emprunter et on en débattrait au moment du débat d'orientation budgétaire.

Je n'en dirai pas plus. Je vais vous laisser la parole sur ce compte administratif 2018. Est-ce qu'il y a des questions ou des observations ? Pas de question. Cela veut dire que les choses ont été présentées clairement dans le détail. De toute façon, les dépenses réalisées sont relativement fidèles à celles qui étaient budgétisées en fonctionnement. Pas de question... On va pouvoir passer au vote.

Je rappelle qu'il faut qu'on vote en même temps le compte administratif du budget général et de la halte nautique et que je vais m'éclipser, parce que c'est en principe le doyen de l'assemblée qui fait voter le compte administratif. Je suis obligée de sortir Florion, donc je vais te passer le micro.

Sortie de madame le maire.

M. GUILLAUD : Merci madame le maire. Alors, le jeune doyen va mettre le compte administratif au vote. Si vous n'avez plus de questions à poser, y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Quatre votes contre, six avec les procurations. Le compte administratif est approuvé à la majorité.

Retour de madame le maire.

Mme MONSEIGNE : M. GUILLAUD, je vais vous laisser m'annoncer les résultats.

M. GUILLAUD : Le compte administratif a été approuvé par 25 voix pour et 6 voix contre ((MM. BOBET, BELMONTE, DAILLY, Mmes LYKASO, CALLENDREAU de PORTBAIL, RICHARD)).

Mme MONSEIGNE : Je vous remercie. Je remercie Florion pour son concours.

Dossier N° 25/19 – Compte de gestion 2018

(Rapporteur : Célia MONSEIGNE)

Mme MONSEIGNE : Le deuxième point de l'ordre du jour, il s'agit effectivement de vous donner lecture du compte de gestion et ensuite de le faire approuver. Je vais confier le soin à Mme CHAMPAGNE de nous le présenter.

Mme CHAMPAGNE : Je commence par le budget principal. Les recettes nettes s'élevaient à la section d'investissement à 5 249 570,39 euros. Les dépenses nettes à 4 848 926,19 euros. D'où un excédent pour l'exercice 2018 de 400 644,20 euros. Pour la section de fonctionnement, on a eu des recettes nettes de 9 834 316,83 euros, des dépenses nettes de 7 768 499,10 euros. D'où un excédent de 2 065 817,73 euros. Je déclare le compte de gestion conforme au compte administratif.

J'enchaîne avec le budget Halte nautique. On a des chiffres un peu plus petits. Section de fonctionnement, on a des recettes à hauteur de 12 692 euros, des dépenses à 188,88 euros. D'où un excédent en fonctionnement de 12 503,12 euros. En investissement, il n'y a rien eu, d'où un excédent de 12 503,12 euros et je déclare le compte de gestion de la Halte nautique conforme.

Mme MONSEIGNE : Merci, Mme CHAMPAGNE. Effectivement, je remercie les services respectifs de la trésorerie et de nos services financiers pour avoir réussi à avoir des comptes conformes. Est-ce que vous avez des questions ? En principe, sur les comptes de gestion, il n'y a pas de question. Je vais vous proposer de passer au vote sur l'approbation de ces comptes de gestion présentés par Mme CHAMPAGNE. Est-ce qu'il y a des votes contre ? 6. Des abstentions ? Je vous remercie. Après le compte administratif, le compte de gestion est adopté.

La délibération, mise aux voix, est adoptée par 26 voix pour et 6 voix contre (MM. BOBET, BELMONTE, DAILLY, Mmes LYKASO, CALLENDREAU de PORTBAIL, RICHARD).

Dossier N° 26/19 – Affectation du résultat

(Rapporteur : Célia MONSEIGNE)

Mme MONSEIGNE : Il nous faut maintenant procéder à l'affectation du résultat pour le budget primitif 2019. On va reprendre les résultats. En section d'investissement, les dépenses d'investissement 2018 s'élèvent à 4 848 926,19 euros et les recettes à 5 249 570,39 euros, soit un excédent de l'exercice de 400 644,20 euros, mais effectivement, avec un déficit de l'année N-1 de 1 224 785,33 euros. Le montant à reprendre pour l'exercice est de 1 224 785,33, moins les 400 644,20 euros, 824 141,13 euros.

Les restes à réaliser en dépenses s'élèvent à 1 220 350,18 euros et les restes à réaliser en recettes à 316 545,26 euros.

Le résultat cumulé avec les restes à réaliser, c'est-à-dire ce qu'il va falloir payer cette année au titre des investissements, est 1 727 946,05 euros.

Je reviens sur ma section de fonctionnement. Les dépenses de fonctionnement : 7 768 499,10 euros et en recettes : 9 834 316,83 euros, soit un résultat de 2 065 817,73 euros auxquels on ajoute l'excédent de l'année dernière : 958 544,59 euros, donc un résultat de fonctionnement qui s'élève à 3 024 362,32 euros. Ce qui vous est proposé, c'est donc effectivement de financer nos besoins en investissement et d'inscrire en 01, en dépenses d'investissement, 824 141,13 euros. Ensuite, au 1068, en recettes d'investissement, 1 727 946,05 euros. En recettes de fonctionnement, ce qui reste : 1 296 416,27 euros. Il restera à inscrire en dépenses d'investissement 1 220 350,18 euros et en recettes d'investissement, les 316 545,26 euros que nous avons vus tout à l'heure. En fait, c'est très simple, on vous demande d'accepter d'affecter en recettes d'investissement le besoin de financement, les 1 727 946,05 et ensuite, d'inscrire en recettes de fonctionnement la différence : 1 296 416,27 euros.

Est-ce que vous avez des questions ou des remarques ? Pas de remarque, donc je vous propose de passer au vote sur l'affectation du résultat. Est-ce qu'il y a des votes contre ? 6. Des abstentions ? Je vous remercie.

L'affectation du résultat 2018 est approuvée par 26 voix pour et 6 voix contre (MM. BOBET, BELMONTE, DAILLY, Mmes LYKASO, CALLENDREAU de PORTBAIL, RICHARD).

Là, par contre, l'affectation du résultat de la halte nautique, il y a un vote spécifique. Ne me demandez pas pourquoi, je ne sais pas, mais c'est comme cela. Sur la halte nautique, c'est facile, madame la trésorière le faisait remarquer. Les dépenses d'exploitation de cette année : 188,88 euros. Les recettes : 12 692 euros. Soit un excédent de 12 703,12 euros. Donc, ce qui vous est proposé, c'est d'affecter en recettes de fonctionnement, sur le budget 2019, les 12 503,12 euros.

Est-ce que vous avez des questions, des remarques ? Je vous remercie. Je vais faire adopter l'affectation du résultat de la halte nautique. Est-ce qu'il y a des votes contre, des abstentions ? Je vous remercie.

L'affectation du résultat de la halte nautique est adoptée à l'unanimité.

Mme MONSEIGNE : Le débat d'orientation budgétaire, c'est un exercice obligatoire avec une forme relativement prescrite. Je remercie les services du document d'orientation budgétaire qui vous a été remis. Je pense qu'effectivement, il est relativement détaillé. Je rappelle que les documents que l'on doit fournir aux membres du conseil municipal doivent faire référence effectivement au cadre, à la fois, des finances nationales et aujourd'hui, du contexte économique. Ils doivent vous apporter les éléments rétrospectifs sur les exercices précédents sur le fonctionnement, des éléments d'information sur les dépenses de personnel et la configuration, la composition de nos effectifs de personnel, les courbes de GVT, de glissement vieillesse et technicité, un certain nombre d'éléments, de toute façon, qui sont obligatoires et qui vous ont été remis.

Sur les éléments de contexte national, ce que je retiendrai, d'abord, c'est la stabilisation des concours de l'État dans la loi de finances. C'était un engagement du président de ne pas diminuer aujourd'hui et d'aller plus loin dans les efforts qui étaient demandés aux collectivités locales. La péréquation devrait encore nous être favorable. On fait partie des communes dans la strate de plus de 10 000 habitants avec des recettes très très modérées. La revalorisation des valeurs locatives, maintenant, est automatique depuis 2018. Cela devrait nous permettre d'avoir une revalorisation supérieure à 2 % en 2019, ce qui est quand même relativement notable pour nous. Le deuxième acte de la suppression de la taxe d'habitation qui va s'appliquer pour 65 % des ménages cette année, mais qui, effectivement, va être compensé par l'État. Vous avez effectivement une rétrospective de l'évolution des dépenses et des recettes entre 2013 et 2018. Vous remarquerez que les charges à caractère général ont augmenté de 2 %, mais qu'en même temps, c'est la remarque que je fais chaque année, plus on maîtrise les dépenses à caractère général, plus la proportion des dépenses de personnel est importante dans la globalité de nos dépenses. Comme c'est un jeu de balancier, plus les charges à caractère général baissent, plus la proportion des dépenses de personnel augmente dans la totalité des dépenses réelles de fonctionnement. Cela fait partie des effets boomerang. Les dépenses de personnel, effectivement, elles augmentent chaque année.

Je rappelle quand même que la commune compte aujourd'hui 11 300 habitants. Vous avez le tableau des effectifs : 140 agents. La moyenne nationale, pour la totalité des 36 000 communes, dont plus de la moitié qui ont moins de 3 000 habitants, c'est 15,5 agents pour 1 000 habitants pour l'ensemble des communes et 20,8 agents pour les communes de plus de 15 000 habitants. Vous remarquerez, vous ferez la différence, 140 agents pour 11 300 habitants, on est à peu près 14 agents pour 1 000 habitants. C'est très en dessous de ce que les communes... Quand je dis qu'effectivement, on a 11 300 habitants et un budget de fonctionnement pour des communes de 5 000 habitants, je suis, je pense, à peu près dans le vrai. On est une commune-centre avec des charges de centralité qui sont encore très importantes, qui nécessitent du personnel, donc on fait attention, mais du coup, on a des dépenses de personnel qui représentent 62 % de nos dépenses réelles, peut-être un peu plus l'année prochaine, nous verrons, et malgré les efforts pour les contenir. De toute façon, on ne peut pas faire autrement, parce qu'on n'a pas les moyens d'avoir plus d'agents.

Vous avez le diagnostic social du personnel. 70 % des agents sont des femmes. C'est lié aussi au service, à des fonctions de service. Sur la totalité de nos agents, on a 16 cadres et 102 agents de catégorie C, c'est-à-dire effectivement, les fonctionnaires qui sont des agents de service. Nos agents font 35 heures par semaine sur des répartitions annuelles différentes selon les services. Il y en a qui sont annualisés et d'autres, non. Nos recettes réelles de fonctionnement, elles augmentent de 3,7 % sur la période, mais ramenées à l'évolution des habitants, l'augmentation réelle est de 1,5 %, toujours relativisée. La population augmente plus vite que nos recettes. Les allocations compensatrices provenant de la communauté de communes diminuent. On rappelle qu'on a signé un pacte financier avec la communauté de communes pour qu'aujourd'hui, la fiscalité nouvelle de la communauté de communes soit consacrée aux projets intercommunaux et ne favorise pas la redistribution à l'endroit des communes. Il faut faire monter en puissance les projets intercommunaux. Les dotations augmentent essentiellement dans le cadre de la

péréquation et heureusement, la fiscalité indirecte a amené des ressources supplémentaires grâce à la TLPE, la taxe sur la publicité extérieure et la taxe sur la consommation finale d'énergie et que l'épargne brute de la commune augmente depuis 2013 malgré tout. La dette « capital + intérêts » s'élève aujourd'hui à 732 850 euros, soit une capacité de désendettement qui est à ramener aujourd'hui à deux ans. Si on arrêtait d'investir, on pourrait rembourser le capital et l'intérêt de la dette dans les deux ans. Les recettes d'investissement proviennent essentiellement de l'autofinancement : plus de 70 % et les subventions diminuent chaque année pour atteindre cette année 12 %. Effectivement, je pense qu'à l'avenir, ce sera le niveau de nos recettes d'investissement. Des dépenses d'investissement soutenues depuis 2013, essentiellement consacrées aux équipements, aux réseaux et ces dernières années à la voirie.

Les orientations 2019, en tout cas, ce qui vous est proposé aujourd'hui, sur lesquelles effectivement, nous pouvons débattre, c'est de continuer à stabiliser les charges à caractère général (on n'a pas trop le choix), maîtriser les fluides, les achats de fournitures, les prestations tout en sachant que nous aurons une ouverture de classe à la rentrée, des sanitaires publics à Plagne, des espaces verts supplémentaires à entretenir, deux passerelles qui vont rentrer dans le domaine public et l'intégration de la tranche 1 de Bois Milon dans le domaine public aussi qu'il nous faudra entretenir, et en tout cas pour l'éclairage, financer. Ce sera un exercice délicat. Je ne dis pas qu'on va diminuer les charges à caractère général, mais essayer de les maîtriser et de les stabiliser à moyenne de population égale. Maîtriser les dépenses de fluides, je pense qu'effectivement, il faudra qu'on fasse des efforts d'économies d'énergie. L'idée est de maîtriser les dépenses tout en ayant des équipements en plus, mais on abordera la question de l'extinction de l'éclairage public qui devrait nous permettre de contenir ces dépenses de fluides. Maîtriser les dépenses de personnel, l'objectif est d'essayer de tenir autour de 2 %. Pourtant, on nous a déjà annoncé une classe supplémentaire l'année prochaine, puisqu'on a eu une mesure de carte scolaire. C'est la première et peut-être qu'on pourrait en avoir deux. Nous avons deux agents recenseurs en début d'année, puisque nous sommes sur une année de recensement complémentaire. Il y a les élections européennes au mois de juin qu'il faudra mettre en œuvre et la création d'un ou deux postes de PEC, ce qui a remplacé les contrats aidés, parce qu'on se rend compte que pour nous, c'est effectivement un moyen, souvent, de mettre le pied à l'étrier à un certain nombre de gens éloignés de l'emploi et quand on peut, après, les garder. C'est un moyen pour nous, de connaître ce personnel, le former, regarder comment il se comporte et quand cela se passe bien, nous permettre, soit de remplacer des départs à la retraite, soit de renforcer nos équipes. Une revalorisation du régime indemnitaire des agents de catégorie C qu'il faudra qu'on inscrive au budget, parce qu'on s'y est engagés en comité technique et en CHSCT.

Concernant les recettes, on est prudents. Moi, je considère qu'il faut estimer une augmentation de l'ordre de 1 à 1,5 %, parce que c'est ce qui se passe depuis plusieurs années sachant qu'il n'est pas question d'augmenter les taux, puisqu'on aura l'augmentation des bases de toute façon et des valeurs. Si on veut maintenir un bon niveau d'autofinancement pour les investissements programmés, dans les AP/CP, je rappelle, il y en a quand même un certain nombre, il va être nécessaire de maîtriser les dépenses de fonctionnement. Ceci étant, au regard des projets lancés et des reports de paiement sur les constructions en cours, il sera nécessaire, je crois, d'emprunter cette année. Je vois mal comment on pourrait faire autrement à moins qu'on ait des recettes de fonctionnement qui sortent du chapeau comme cela. Ce n'est pas dans la loi de finances de l'Etat, donc j'imagine mal effectivement que l'on puisse avoir des recettes inattendues qui nous permettent de financer toutes les dépenses d'investissement qui sont engagées.

Pour rappel, vous les avez en tout cas, il y aura le financement en investissement de la passerelle de Bois Milon entre la gare et le nouveau quartier, l'école Rosette Chappel à financer, peut-être les premières dépenses de l'extension de l'école Suzanne Lacore, le bassin d'orage sous chaussée, plus d'1 million d'euros, dans la rue Nationale et l'aménagement du site de Montalon et les travaux d'enfouissement des réseaux de la rue Dantagnan.

Si on ne regarde rien que ce qui est écrit dans les AP/CP engagés, je pense qu'il va falloir financer des dépenses d'investissement à hauteur de 6 millions d'euros. Soit on fait de gros efforts dans la maîtrise des dépenses de fonctionnement pour avoir un excédent qui dépasse 4 millions d'euros, soit, je pense que je

proposerai au conseil municipal au budget d'inscrire un emprunt. On l'avait déjà inscrit sur les années précédentes. Il y a eu des reports de dépenses d'investissement importantes, parce que les dossiers de réalisation sont parfois longs à construire, mais cette année, je pense qu'on va arriver dans une année où on va réceptionner les travaux et il va falloir les financer.

L'évolution du fonds de roulement, on l'a vu, il n'y a pas de remarque, je pense que l'emprunt est nécessaire. En tout cas, ce que les services me disent aujourd'hui, c'est qu'il faudrait pouvoir emprunter à hauteur de 2 millions d'euros si nous voulons payer les dépenses d'investissement qui sont engagées. Ce n'est pas « si nous voulons », il faudra les payer. Voilà en tout cas, les grands éléments du débat d'orientation budgétaire. Je pense qu'il n'y a pas de surprise. C'est une proposition budgétaire qui vous sera faite en tout cas, qui reflète ce qui est déjà engagé. Sur le fonctionnement, on essaie toujours (on n'a pas forcément le choix) de maîtriser les dépenses, de faire attention sans diminuer les services à la population, sans diminuer non plus et renoncer à nos ambitions en termes de développement durable et d'effort en termes d'équipement et de services. Je pense qu'il faut qu'on continue nos efforts. Malgré tout, aujourd'hui, il faut qu'on apprenne à dépenser mieux, pas moins, mais mieux de façon à mettre l'argent là où effectivement, politiquement, nous avons souhaité orienter nos dépenses, c'est-à-dire les dépenses de service, d'éducation, de service à la population et l'effort environnemental que nous devons faire comme chacun des citoyens que nous sommes. Je crois qu'on l'a déjà dit, je pense que les efforts ne viendront pas d'en haut, mais effectivement localement. C'est peut-être la somme des efforts locaux qui fera une politique nationale en faveur de l'environnement. Comme le disait le philosophe, l'universel, c'est le local, moins les murs. On essaiera de faire local et cela constituera peut-être un projet national demain.

Je vous laisse la parole, à la fois sur des propositions, des remarques, des observations, des demandes de compléments d'information. Je vous laisse la parole.

L'orientation budgétaire, soit, est complètement partagée, soit tellement contingentée que c'est vrai que c'est difficile de pouvoir en débattre. Pas de remarque, pas de question sur les éléments qui vous ont été apportés ? Écoutez, je pense qu'au prochain conseil municipal, on présentera les propositions budgétaires conformes aux éléments que je viens de vous présenter, c'est-à-dire une maîtrise des dépenses et du budget de fonctionnement pour continuer à avoir un autofinancement important et un emprunt qui nous permettra de financer les engagements d'investissements que nous avons pris, au moins cela...

Il n'y a pas de vote à proprement parler sur les orientations budgétaires. Par contre, il faut que je fasse acter le fait qu'on ait eu et que j'aie proposé un débat d'orientation budgétaire lors de cette séance du conseil municipal, quelle que soit la nature du débat. Est-ce que parmi vous, certains contestent la tenue ou en tout cas, la proposition d'un débat d'orientation budgétaire ? Je n'ai pas de vote contre, pas d'abstention. Je vous en remercie.

Le conseil municipal prend acte de la tenue des débats d'orientation budgétaire à l'unanimité.

Dossier N° 28/19 – Dépenses nouvelles d'investissement – Autorisation d'engager et de mandater (Rapporteur : Célia MONSEIGNE)

Mme MONSEIGNE : Le dossier n°28, il s'agit des dépenses nouvelles d'investissement et je vais demander au conseil municipal de m'autoriser à engager et à mandater un certain nombre de dépenses pour un montant de 97 220,87 euros.

Chapitre - Article	Objet de la dépense	Tiers	Montant TTC
204 - 2041512	Eclairage public : dépose du candélabre Rue Hubert de l'Isle et confection d'une boîte souterraine	SDEEG	2 090,00 €
21 - 21312	Sondage de la toiture de l'école B. Cabanes	TOITURES 33	1 332,00 €
21 - 21318	Réfection de la toiture des ateliers municipaux	SEURIN	8 656,20 €
21 - 2135	Fourniture et montage de rayonnages aux ateliers municipaux	MECALUX	7 357,20 €
21 - 2135	Fourniture et pose de 4 coffrets électriques sur la place du Champ de Foire	NAU-ELEC	11 931,65 €
21 - 2135	Remplacement d'un volet roulant de l'école S. Lacore	DECO STORES	744,00 €
21 - 2135	Remplacement des projecteurs d'éclairage des terrains de tennis par des projecteurs à led	NAU-ELEC	8 682,53 €
21 - 2151	Création de 2 dalles pour abribus, rue Hélène Boucher et rue Colette Duval	BOUCHER TP	2 253,60 €
21 - 2152	Fourniture de panneaux de rue pour la ZAC de Bois Milon	SIGNAUX GIROD	302,26 €
21 - 21568	Remplacement d'un poteau incendie chemin de Cabarieu	SOGEDO	2 457,80 €
21 - 2158	Eléments de marche pour le bas de la tribune du Champ de Foire et garde-corps amovibles	MASTER INDUSTRIE	3 604,01 €
21 - 2158	Acquisition d'une rotobineuse	DESTRIAN	855,60 €
21 - 2158	Mise en place de nouvelles caméras de vidéo protection	CITEOS	44 219,82 €
21 - 2183	Remplacement d'un poste informatique à l'accueil de la mairie	SYS 1	990,00 €
23 - 2313 - OP 201804	Travaux de réhabilitation du logement sis 9, Passage des Jardins - mission SPS	ALP DOMIELEC	1 312,20 €
	Avenant n° 1 au lot n° 1 - constat d'huissier	GREZIL	432,00 €
		Total :	97 220,87 €

Total y compris les dépenses engagées suivant délibération n° 2019/05 du 28 janvier 2019 : 366 293,34 €. Soit 7,27 % des crédits d'investissement ouverts au budget de l'exercice 2018, hors remboursement du capital de la dette.

Vous avez la liste, il s'agit de pouvoir changer un candélabre dans la rue Hubert de l'Isle qui est aujourd'hui cassé et qui pose des problèmes de sécurité avec la confection d'une boîte souterraine pour un montant de 2 090 euros. Un sondage pour vérifier l'étanchéité de la toiture de l'école Bertrand Cabanes pour 1 332 euros, la réfection de la toiture des ateliers municipaux 8 656,20 euros, la fourniture et le montage de rayonnages aux ateliers municipaux 7 357,20 euros Je remercie les services techniques et tous les agents qui sont en train de ranger, organiser l'entreposage et la gestion des ateliers municipaux. C'est quelque chose d'important pour leur sécurité à eux et pour la bonne organisation. La fourniture et la pose de quatre coffrets électriques sur la place du Champ de Foire pour 11 931,65 euros. Il sera bon de rappeler aux commerçants du marché qu'ils fassent attention à nos équipements, parce que sinon, un jour, on va leur facturer les boîtiers qui sont cassés. Ils le savent, on leur dit. Pascale AYMAT leur dit à chaque fois. Le remplacement d'un volet roulant à l'école Suzanne Lacore 744 euros, le remplacement de projecteurs d'éclairage des terrains de tennis par des projecteurs à LED 8 682,53 euros. C'est à la fois pour remplacer les éclairages anciens, mais aussi pour aujourd'hui, mettre des équipements qui consomment moins d'énergie. La création de deux dalles pour abribus, rue Hélène Boucher et rue Colette Duval 2 253,60 euros. On rajoute deux abribus dans le lotissement La Garosse du Bouilh. Si la Région pose les abribus, il nous revient de faire les dalles. La fourniture de panneaux de rue pour la ZAC de Bois Milon 302,26 euros, le remplacement d'un

poteau d'incendie chemin de Cabarieu 2 457,80 euros, le complément des tribunes du Champ de Foire, parce qu'effectivement, il manque une marche pour mettre en accessibilité les nouvelles tribunes du Champ de Foire 3 604,01 euros, l'acquisition d'une rotobineuse 855,60 euros, la mise en place des caméras de vidéoprotection 44 219,82 euros. Je rappelle, nous avons eu l'autorisation d'installer des caméras de vidéoprotection à la Plaine des Sports, au collège, au parking de covoiturage et au parking Dalzac. C'est la plus grosse dépense, mais je pense qu'il est important de les installer maintenant. Le remplacement d'un poste informatique à l'accueil de la mairie 990 euros. Et puis, ensuite, la mission SPS pour la construction du logement rue Dalzac 1 312 euros. L'avenant n° 1 au lot n° 1-Constat d'huissier 432 euros.

Est-ce que vous avez des questions ou des observations ? Pas de question, donc je vous propose de passer au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

La délibération, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Dossier N° 29/19 – Modification du tableau des effectifs – Création d'un emploi (Rapporteur : Célia MONSEIGNE)

Mme MONSEIGNE : Dossier n°29, il s'agit de la modification du tableau des effectifs.

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet ou non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Il est proposé de créer un emploi de gardien-brigadier (filière de police et cadre d'emplois des agents de police), relevant de la catégorie hiérarchique C, à temps complet, pour permettre le changement de cadre d'emploi d'un agent du service de police.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, arrête le tableau des effectifs comme suit :

TABLEAU DES EFFECTIFS

Emplois permanents	Postes ouverts		
	Tps travail	Situation au 28/01/2019	Situation nouvelle au 04/03/2019
<u>Filière Administrative</u>			
Directeur Général des Services	TC	1	1
Attaché Principal	TC	3	3
Attaché Territorial	TC	7	7
Rédacteur Principal de 1ère classe	TC	2	2
Rédacteur Principal 2ème classe	TC	2	2
Rédacteur	TC	2	2
Adjoint Administratif Principal de 1ère classe	TC	1	1
Adjoint Administratif Principal de 2ème classe	TC	5	5
Adjoint Administratif	TC	13	13
Total Filière Administrative		36	36
<u>Filière Police</u>			
Garde-Champêtre Chef principal	TC	2	1
Garde-Champêtre Chef	TC	2	2
Brigadier-Chef Principal de Police Municipale	TC	1	1
Gardien-Brigadier de Police Municipale	TC	1	2
Total Filière Police		6	6

<u>Filière Technique</u>			
Ingénieur principal	TC	1	1
Technicien Principal 1 ^{ère} classe	TC	1	1
Technicien Principal 2 ^{ème} classe	TC	2	2
Technicien	TC	1	1
Agent de Maîtrise Principal	TC	2	2
Agent de Maîtrise	TC	2	2
Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe	TC	3	3
Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	TC	27	27
Adjoint Technique	TC	43	43
Adjoint Technique	32h/sem	1	1
Adjoint Technique	30h/sem	1	1
Adjoint Technique	28h/sem	1	1
Total Filière Technique		85	85
<u>Filière Sociale</u>			
ATSEM Principal de 1 ^{ère} classe	TC	1	1
ATSEM Principal de 2 ^{ème} classe	TC	5	5
Total Filière Sociale		6	6
<u>Filière Culturelle</u>			
Assistant de Conservation Principal 2 ^{ème} classe	TC	1	1
Assistant de Conservation	TC	1	1
Adjoint du Patrimoine Principal de 2 ^{ème} classe	TC	1	1
Adjoint du Patrimoine	TC	2	2
Total Filière Culturelle		5	5
<u>Filière Animation</u>			
Adjoint d'Animation Principal de 2 ^{ème} classe	TC	2	2
Adjoint d'Animation	TC	1	1
Adjoint d'Animation	28h/sem	1	1
Total Filière Animation		4	4
<u>Autres</u>			
Collaborateur de Cabinet	TC	1	1
Contrat d'Avenir	TC	2	2
Contrat Parcours Emploi Compétences	TC	2	2
Contrat (article 3-3.2° loi de 1984) adjoint au responsable affaires juridiques - procédures	TC	1	1
Total Autres		6	6
TOTAL GÉNÉRAL		148	148

La modification est simple. Il faut aller sur les lignes « Filière police ». On va supprimer un poste de garde champêtre chef principal puisque Pascal RENAULT qui était garde champêtre chef principal est parti en formation pour intégrer la filière « police municipale » et a réussi ses examens, donc il va devenir brigadier chef principal de la police municipale. Là, effectivement, on crée un poste. Ensuite, dessous, on va créer un poste de gardien brigadier de police municipale, puisque son second, Julien VERDIER, va suivre la même formation pour intégrer la filière « police municipale ». Cela ne change rien dans les effectifs. Par contre, ils ne sont plus dans la filière « garde champêtre », mais dans la filière « police municipale ».

Est-ce que vous avez des questions ? Non. Donc, je vous propose de passer au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre, des abstentions ? Je vous remercie.

La délibération, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Mme MONSEIGNE : Je vais laisser la parole à Laurence PÉROU pour la modification de la carte scolaire.

Mme PÉROU : Merci. Il s'agit effectivement de modifier la carte scolaire pour faire face à l'augmentation du nombre de logements sur le secteur de Bois Milon et donc, à l'augmentation régulière des effectifs sur ce secteur. Cette école a toujours été pensée comme une école de quartier, donc aujourd'hui, le secteur de Bois Milon est un peu plus resserré autour de l'école sachant que sur les 8 classes, il y en a 7 qui sont déjà ouvertes aujourd'hui, qu'il est probable que l'ouverture annoncée par madame le maire tout à l'heure concerne cette école. Afin d'assurer un accueil de qualité aux enfants qui arrivent, il est proposé de réduire un peu le périmètre du secteur. Vous avez la carte là. Ce qui change en fait, par rapport à cette année, c'est le petit triangle vert qui est du côté de la voie ferrée. Voilà, cette partie-là était bleue ou était dans le secteur de Lucie Aubrac l'année dernière et les années précédentes, donc elle passe dans le secteur de Rosette Chappel et de Pierre Dufour. Cela concerne quelques enfants. Ce n'est pas un nombre très important, mais ils passent maintenant dans le secteur voisin.

Mme MONSEIGNE : Mais ils peuvent finir leur scolarité...

Mme PÉROU : Bien sûr, tous les enfants qui sont engagés dans leur scolarité restent jusqu'à la fin de celle-ci à l'école.

Il est proposé d'affecter à ce secteur, les familles ayant leur résidence aux rues suivantes : Chemin de Papelotte, Chemin de Bois Milon, Rue Paul Valéry, Impasse de l'Aurore, Impasse Gachet, Allée de l'Affût, Allée des Chevreuils, Rue Marie-Claude Vaillant Couturier, Rue Claire Démar, Rue Louise Weiss, Rue Lucie Aubrac, Rue Blanche Maupas, Rue Olympe de Gouges, Rue Simone Buisson, Rue Madeleine Braun, Rue Irène Joliot-Curie, Chemin de Baylot, Allée de Baylot, Route de Saint Romain, Impasse de Calonge, Chemin de Meilhac, Chemin de Mailhos (entre la route de Saint Romain et la route de Libourne), chemin de Gastineau, Chemin de la Grave, Chemin du Plantier, Chemin de Mercey, Impasse des Sarments, Chemin de la Garossette, Chemin de Fontdeville Gastineau, Chemin du Bois de la Hargue, Chemin de Jaugat, Impasse Gastineau, Impasse de Mailhos, Impasse de l'Estalot ainsi que toutes les futures rues créées dans le cadre du projet de la ZAC de Bois Milon.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L212-7 du code de l'éducation ;

Considérant que dans les communes qui disposent de plusieurs écoles publiques, le ressort de chacune de ces écoles est déterminé par délibération du conseil municipal ;

Considérant que l'évolution démographique et spatiale de la commune justifie une modification des dispositions en vigueur.

Il est proposé au conseil municipal, après en avoir délibéré :

- d'approuver la répartition des élèves dans les différentes écoles de la commune avec les secteurs suivants :
 - o Secteur 1 : Ecole maternelle Bertrand Cabanes – Ecole Élémentaire Suzanne Lacore
 - o Secteur 2 : Ecole maternelle Rosette Chappel – Ecole Élémentaire Pierre Dufour
 - o Secteur 3 : Groupe scolaire (maternelle et élémentaire) Lucie Aubrac
- d'approuver les secteurs d'affectations visés ci-dessus et figurant en annexe de la présente délibération ;
- d'approuver les présentes dispositions pour la rentrée 2019/2020. Les dernières annulent et remplacent les dispositions antérieures.

Mme MONSEIGNE : Est-ce que vous avez des questions ou des remarques ? Je propose de passer au vote. Sur la modification de la carte scolaire, est-ce qu'il y a des votes contre, des abstentions ? Je vous remercie.

La délibération, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

<p>Dossier N° 31/19 – École Bertrand Cabanes – Convention de mise à disposition auprès de la commune d'un personnel sur fonctions d'aide à la scolarisation d'élève handicapé (Rapporteur : Laurence PÉROU)</p>

Mme MONSEIGNE : La parole est toujours à Laurence PÉROU.

Mme PÉROU : Là, il s'agit de signer une convention qui permettrait d'autoriser l'accueil d'un accompagnant des élèves en situation de handicap (ce qu'on appelait autrefois les AVS) pour un enfant en particulier. Il serait intéressant pour lui que son accompagnant puisse l'accompagner sur le temps du repas pour que son intégration se passe au mieux. Il faut qu'on signe une convention pour autoriser l'accueil de cette personne.

Depuis la rentrée scolaire 2003, l'éducation nationale a mis en place un dispositif d'accompagnement à la scolarisation des élèves en situation de handicap dans les écoles primaires de la Gironde.

Ce dispositif, concrétisé notamment par le recrutement et l'intervention auprès de ces élèves d'assistants d'éducation auxiliaires de vie scolaire, désormais nommés accompagnants des élèves en situation de handicap, porte essentiellement sur le seul temps scolaire.

Mais, pour assurer la continuité de l'inclusion de cette population scolaire, la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées estime parfois nécessaire de faire perdurer l'accompagnement des élèves handicapés pendant les activités de cantine organisées par la commune.

C'est ainsi que la commission a reconnu le besoin d'un enfant scolarisé à l'école Bertrand Cabanes d'être accompagné par un accompagnant des élèves en situation de handicap également durant le temps de cantine.

Il est proposé au conseil municipal, après en avoir délibéré :

- d'approuver la convention de mise à disposition auprès de la commune d'un personnel sur fonctions d'aide à la scolarisation d'élève handicapé à l'école Bertrand Cabanes en dehors du temps scolaire et notamment sur le temps de cantine ;
- d'autoriser madame le maire à signer ladite convention ainsi que tout document afférent à cette affaire.

Mme MONSEIGNE : Merci, Laurence. Est-ce qu'il y a des questions ? Non. C'est clair. Je vous propose de passer au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

La délibération, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Mme MONSEIGNE : La parole est toujours à Laurence PÉROU sur les classes de découverte.

Mme PÉROU : Cette année, les enseignants de Lucie Aubrac ont demandé à bénéficier d'une classe de découverte pour une destination qui est plutôt originale, qui est : les châteaux de la Loire. 53 élèves de CM1 de l'école Lucie Aubrac partiront en classe de découverte au mois de juin. Il est à noter aussi sur ce départ que l'école a tenu à participer à hauteur de 1 000 euros pour réduire la part demandée aux familles. Le montant de la prestation s'élève à 287 euros par enfant sachant que nous, la collectivité, on a fixé le maximum depuis plusieurs années à 300 euros par enfant, donc le coût du séjour est conforme à nos attentes. En plus, la coopérative vient donc abonder cette somme. Cette aide déduite, le montant de la prestation s'élève à 267 € par enfant. Vous avez le détail des tarifs ci-dessous avec la même règle que les années précédentes, c'est-à-dire que chaque famille ne paye pas plus que 50 % du prix total du séjour. Il y a le détail des tarifs par tranche d'imposition, pas d'imposition, mais de quotient familial.

Il est proposé au conseil municipal, après en avoir délibéré, de fixer le montant de la participation des familles des élèves de CM1 de l'école Lucie Aubrac qui partiront en classe de découverte en 2019, comme suit :

	Participation des familles	Participation des familles - proportion
Tarif Social (sur demande du CCAS)	40,05 €	15%
QF inférieur ou égal à 500 €	53,40 €	20%
QF compris entre 501 et 650 €	66,75 €	25%
QF compris entre 651 et 800 €	80,10 €	30%
QF compris entre 801 et 900 €	93,45 €	35%
QF compris entre 901 et 1000 €	101,46 €	38%
QF compris entre 1001 et 1100 €	112,14 €	42%
QF compris entre 1101 et 1200 €	122,82 €	46%
QF compris entre 1201 et 1300 €	128,16 €	48%
QF supérieur ou égal à 1301 €	133,50 €	50%

Après, vous n'avez pas les mêmes tarifs puisque le prix est différent. Là, cela concerne 70 élèves de CE1-CE2 de l'école Suzanne Lacore qui partiront, eux, sur une destination pour le coup, plus classique sur le Littoral Girondin. Là, le coût de la prestation s'élève à 285 euros par enfant, donc au-dessous du seuil que nous avons fixé et vous avez les tarifs que nous vous proposons de voter.

Il est proposé au conseil municipal, après en avoir délibéré, de fixer le montant de la participation des familles des élèves de CE1-CE2 de l'école Suzanne Lacore qui partiront en classe de découverte en 2019, comme suit :

	Participation des familles	Participation des familles - proportion
Tarif Social (sur demande du CCAS)	42,75 €	15%
QF inférieur ou égal à 500 €	57,00 €	20%
QF compris entre 501 et 650 €	71,25 €	25%
QF compris entre 651 et 800 €	85,50 €	30%
QF compris entre 801 et 900 €	99,75 €	35%
QF compris entre 901 et 1000 €	108,30 €	38%
QF compris entre 1001 et 1100 €	119,70 €	42%
QF compris entre 1101 et 1200 €	131,70 €	46%
QF compris entre 1201 et 1300 €	136,80 €	48%
QF supérieur ou égal à 1301 €	142,50 €	50%

Mme MONSEIGNE : Merci, Laurence. Est-ce que vous avez des questions, des remarques ? Non. Donc, je vous propose de passer au vote sur les deux classes de découverte. Est-ce qu'il y a des votes contre, des abstentions ? Je vous remercie.

La délibération, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Dossier N° 33/19 – Gironde numérique – Avenant à la convention d'adhésion aux services numériques mutualisés

(Rapporteur : Célia MONSEIGNE)

Mme MONSEIGNE : Le dossier n°33, il s'agit de proposer au conseil municipal un avenant à la convention d'adhésion aux services numériques mutualisés. Je vous rappelle qu'effectivement, le conseil syndical du syndicat mixte gironde numérique a approuvé la modification de ses statuts, permettant la mise en place d'une activité de services numériques mutualisés offerte aux collectivités locales. Le conseil communautaire de la communauté de communes du Grand Cubzaguais a décidé, lors de sa séance du 12 juillet 2011 de participer à ces services numériques et de devenir adhérent de Gironde Numérique. Le conseil municipal de Saint-André-de-Cubzac, le 30 janvier 2012 a également décidé de devenir adhérent de Gironde Numérique pour un certain nombre de services. Dans le cadre de ces activités de services numériques, aujourd'hui, Gironde Numérique propose des prestations relatives à la CNIL et au règlement général de la protection des données avec cette fameuse loi de la RGPD du 27 avril 2016 qui est rentrée en vigueur le 25 mai 2018. Effectivement, c'est une disposition qui permet la protection des données à caractère personnel, qui vise à renforcer l'importance de cet enjeu auprès de ceux qui traitent les données et à responsabiliser les professionnels. C'est une loi qui renforce les grands principes de la loi « informatique et libertés » en vigueur depuis 1978. La collectivité, comme n'importe qui, est soumise à la RGPD pour protéger les données des familles et des usagers avec lesquels nous sommes liés. Avec l'entrée en vigueur de la RGPD, Gironde Numérique nous a proposé une adhésion pour nous aider à mettre en œuvre et à contrôler la mise en œuvre de la RGPD dans la commune. Ce qui vous est proposé aujourd'hui, le Conseil communautaire l'a fait déjà, il y a quelques mois, c'est de m'autoriser à signer l'avenant « sécurité et confidentialité des données » et la convention d'adhésion aux services numériques mutualisés. Il faut désigner deux représentants. Le représentant de Gironde Numérique, c'est Joachim JAFFEL qui est le responsable administratif juridique du Syndicat Mixte Gironde Numérique. Après, il faut un représentant comme agent de liaison de la collectivité locale, donc là, il vous est proposé de désigner Sophie HUET, puisqu'elle est chargée de l'ensemble des dossiers juridiques de la collectivité.

Il vous est proposé cet avenant qui nous permet de confier la gestion de la RGPD à Gironde Numérique et de désigner le correspondant de Gironde Numérique et celui de la mairie. Vous avez la convention en annexe. Est-ce que vous avez des questions ? Tout le monde fait confiance à Gironde Numérique. Je pense qu'on a raison.

Je vous propose donc, de passer au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre, des abstentions ? Je vous remercie.

La délibération, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Dossier N° 34/19 – Rue Emile Dantagnan – Convention locale pour la mise en souterrain des réseaux aériens de communications électroniques

(Rapporteur : Michel ARNAUD)

Mme MONSEIGNE : Dossier de voirie et de réseaux, je vais laisser la parole à Michel ARNAUD sur le dossier n°34.

M. ARNAUD : Merci. Il s'agit de travaux de création d'une piste cyclable le long du chemin de Patoche, dotation de soutien à l'investissement public...

Mme MONSEIGNE : Non, c'est l'enfouissement Dantagnan d'abord.

M. ARNAUD : Je reviendrai après au chemin de Patoche alors.

Préalablement au réaménagement intégral de la rue Emile Dantagnan programmé sur les années 2019-2020, le conseil municipal réuni en séance du 28 janvier 2019 a décidé de la réalisation des travaux d'enfouissement des réseaux (éclairage public, d'électrification et de télécommunications) longeant cette voie.

Ces différentes prestations d'effacements des réseaux seront réalisées de façon simultanée. En effet, l'enfouissement des réseaux filaires de service public qui sont fréquemment voisins, et dont la mise en souterrain dans un même secteur est d'intérêt général, nécessite une intervention coordonnée afin de favoriser la réduction du coût des travaux et de réduire la gêne provoquée par les chantiers successifs.

Lorsque les réseaux électriques et de communications électroniques sont disposés sur les mêmes supports, cette coordination est soumise aux dispositions de l'article L2224-35 du Code général des collectivités territoriales qui impose un conventionnement entre la collectivité et l'opérateur de communications électroniques.

Aussi, dans le cadre de l'enfouissement des réseaux de communications électroniques de la rue Dantagnan, il est proposé au conseil municipal d'approuver la convention liant la commune à la société Orange.

Il est proposé au conseil municipal, après en avoir délibéré :

- d'approuver la convention locale pour la mise en souterrain des réseaux aériens de communications électroniques de la rue Emile Dantagnan, entre la commune de Saint-André-de-Cubzac et la société Orange ;
- d'autoriser madame le maire à signer ladite convention ainsi que tous les documents afférents à cette opération.

Mme MONSEIGNE : Merci, Michel. Je rappelle que lors du dernier conseil municipal, on avait demandé un certain nombre de subventions pour enfouir tous les réseaux électriques et de communications. Là, il s'agit de passer une convention intéressante, puisque Orange prend à sa charge la quasi-totalité des frais d'enfouissement. Pas tous. Il restera à la commune 1 765 euros sur un montant de presque 16 000 euros, donc c'est intéressant. C'est à noter.

Est-ce que vous avez des questions ? Pas de question. Donc, je vous propose de passer au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre, des abstentions ? Je vous remercie.

La délibération, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Mme MONSEIGNE : Voilà, on arrive à Patoche.

M. ARNAUD : Depuis l’approbation de son Plan local d’urbanisme, la commune travaille activement à la réalisation de liaisons douces cyclistes, piétonnes facilitant les déplacements alternatifs. La liaison entre les quartiers Tasta, Patoche, Garosse du Bouilh/Plaine des sports Laurent Ricci et le centre-ville est apparue prioritaire au regard du développement rapide de l’urbanisation de ces quartiers.

Les quartiers Garosse du Bouilh/Patoche/Tasta, desservis par le chemin de Patoche ont en effet connu de profondes mutations ces dernières années. La construction de près de 200 logements et la création de nouvelles infrastructures publiques (plaine de sports, Skatepark), ont entraîné une hausse significative des déplacements automobiles, cyclistes et piétons.

Dans ce cadre, il est envisagé de procéder au réaménagement intégral du chemin de Patoche.

L’objectif fixé est de créer une liaison cyclable continue de la plaine des sports Laurent Ricci au centre-ville empruntant le chemin de Patoche, épine dorsale des quartiers traversés.

Les travaux envisagés chemin de Patoche dans les années 2019 et 2020 consistent notamment en une reprise intégrale de la voirie en enrobé, la création d’un giratoire à l’angle du chemin de Patoche et de la rue Nationale et la réalisation d’une piste cyclable de la rue nationale à la route du Bouilh.

Le montant total de l’opération est estimé à 685 000 euros hors taxes, dont 500 000 euros hors taxes pour la création de la piste cyclable.

Cette opération a d’ores et déjà fait l’objet d’un dossier de demande d’aide auprès du conseil départemental pour un montant de 125 000 euros.

La commune peut également solliciter une demande de subvention au titre du volet « développement d’infrastructures en faveur de la mobilité » et de la dotation de soutien à l’investissement public local, reconduite cette année par la loi de finances pour 2019 et codifiée à l’article L.2334-42 du CGCT.

Il est proposé au conseil municipal de solliciter une dotation au soutien de l’investissement public local au titre de la réalisation des travaux de création d’une piste cyclable le long du chemin de Patoche, reliant la plaine des sports au centre-ville et au collège. Cette demande est positionnée en première position, avant celles relatives aux travaux d’extension de l’école Suzanne Lacore et à la restructuration pour mise aux normes des cuisines des écoles Bertrand Cabanes et Suzanne Lacore.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide de réaliser les travaux de réaménagement du chemin de Patoche ;
- dit que les crédits nécessaires à la réalisation de l’opération seront inscrits au budget primitif 2019 ;
- arrête le plan de financement correspondant comme suit :

DEPENSES HT		RECETTES	
Travaux de réaménagement du chemin de Patoche <i>(création d'une piste piétonne et cyclable)</i>	500 000€	Subvention du conseil départemental	125 000€
		Dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL)	275 000 €
		Autofinancement	100 000€
Total HT	500 000€	Total	500 000€

La commune assurera le préfinancement de la TVA :

- autorise madame le maire à déposer en première position auprès de l'Etat un dossier de demande de dotation de soutien à l'investissement public local dans le cadre de la réalisation des travaux de création d'une piste cyclable le long du chemin de Patoche ;
- autorise madame le maire à signer le cas échéant tout document afférent à cette opération.

Mme MONSEIGNE : Merci, Michel ARNAUD. C'est un dossier pour lequel on va essayer d'obtenir un certain nombre de financements.

Est-ce que vous avez des questions, des observations ? Pas de question. Je propose de passer au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? des abstentions ? Je vous remercie.

La délibération, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Dossier N° 36/19 – Travaux d'extension de l'école primaire Suzanne Lacore – Dotation de soutien à l'investissement public local 2019 (DSIL)
(Rapporteur : Laurence PÉROU)

Mme MONSEIGNE : Je vais passer la parole à Laurence PÉROU sur les travaux d'extension de l'école Lacore.

Mme PÉROU : Merci. C'est la troisième puisque nous avons déjà présenté les travaux et deux premières demandes de subvention au département et à l'État dans le cadre de la DETR 2019 pour cofinancer les travaux d'extension de l'école primaire Suzanne Lacore qui sont estimés à 611 500 euros.

Cette demande de subvention arrive en deuxième position après celle que Michel vient de présenter et s'adresse au DSIL qui est la Dotation de soutien à l'investissement public local 2019 pour un montant de 258 675 euros.

Face au nombre croissant d'élèves et afin de supprimer les bâtiments modulaires, la commune souhaite réaliser une extension de l'école primaire Suzanne Lacore, située 30 chemin de Lapouyade à Saint-André-de-Cubzac.

La nature de ce projet consiste à créer les nouveaux espaces suivants :

- Deux salles de classe, d'une superficie de 60 m² chacune ;
- Un atelier, d'une superficie de 60m² ;

- Des sanitaires enfants ;
- Des sanitaires adultes ;
- Un local de rangement de 15 m² ;
- Un local à vélos de 19 m² ;
- Un espace de circulations.

Le groupement A3 ARCHITECTES/VERDI/GANTHA, chargé d'assurer la maîtrise d'œuvre du projet a estimé, en phase APD, le 5 novembre 2018, le montant total des travaux à 611 500 € HT.

Cette opération a d'ores et déjà fait l'objet d'un dossier de demande d'aide auprès de l'Etat pour un montant de 193 025.00 € dans le cadre de la DETR 2019, et auprès du conseil départemental pour un montant de 37 500 €.

La commune peut également solliciter une demande de subvention au titre du volet « travaux de création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires » de la dotation de soutien à l'investissement public local, reconduite cette année par la loi de finances pour 2019 et codifiée à l'article L2334-42 du CGCT.

Le taux de subventions publiques applicable à l'opération ne doit pas dépasser 80% du montant HT total des prestations.

Il est proposé au conseil municipal de solliciter une dotation de soutien à l'investissement public local au titre des travaux d'extension de l'école primaire Suzanne Lacore. Cette demande est classée en deuxième position après celle relative à la création de la piste cyclable le long du chemin de Patoche et avant celle relative à la restructuration pour mise aux normes des cantines des écoles B. Cabanes et Suzanne Lacore.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide de la réalisation des travaux sus-indiqués ;
- dit que les crédits nécessaires à la réalisation de l'opération seront inscrits au budget primitif 2019 ;
- arrête le plan de financement prévisionnel correspondant comme suit :

DEPENSES HT		RECETTES HT	
VRD	60 000 €	DETR	193 025 €
Gros-œuvre	183 000 €	Conseil Départemental	37 500 €
Etanchéité	27 000 €	DSIL	258 675 €
Charpente bois / couverture	18 000 €	Autofinancement	122 300 €
Bardage	60 000 €		
Menuiseries extérieures	37 000 €		
Menuiseries intérieures	30 000 €		
Plâtrerie	39 000 €		
Revêtements de sols et murs	31 500 €		
Peinture	12 000 €		
Electricité	39 000 €		
CVC / Plomberie	75 000 €		
Total HT	611 500 €	Total HT	611 500 €

La commune assurera le préfinancement de la TVA.

- autorise madame le maire à déposer en deuxième position, auprès de l'Etat, un dossier de demande de dotation de soutien à l'investissement public local au titre des travaux d'extension de l'école primaire Suzanne Lacore.
- autorise madame le maire à signer, le cas échéant, tous documents afférents à cette opération.

Mme MONSEIGNE : Merci, Laurence. C'est un dossier qu'on a déjà vu. Est-ce que vous avez des questions, des observations ? Je vous propose de passer au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre, des abstentions ? Je vous remercie.

La délibération, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

<p>Dossier N° 37/19 – Restructuration pour mise aux normes des cuisines des écoles Suzanne Lacore et Bertrand Cabanes – Dotation de soutien à l'investissement public local 2019 (DSIL) (Rapporteur : Laurence PÉROU)</p>

Mme MONSEIGNE : La parole est toujours à Laurence PÉROU.

Mme PÉROU : Il s'agit cette fois d'une remise aux normes des cuisines des écoles Suzanne Lacore et Bertrand Cabanes suite à une visite des services sanitaires qui ont conclu cette année à la qualité (je le souligne, parce que ce n'est pas dans la délibération) de nos personnels et félicité nos cuisinières en l'occurrence, puisque ce sont des femmes sur ces deux écoles pour la qualité de leur travail. Ce qui reste néanmoins à accomplir, c'est la remise aux normes de ces cuisines qui, toutes les deux, ne sont pas toutes jeunes et notamment se mettre aux normes sur des circuits froids, chauds, propres, sales. Il s'agit essentiellement de travaux de restructuration des cantines, de cloisonnements un peu différents de ceux qui existent aujourd'hui et d'acquisition de matériel dont certains, pour soulager aussi nos équipes de certaines tâches répétitives.

Le montant des travaux de remise aux normes des cuisines de ces deux écoles est estimé à un montant de 68 460 euros HT, travaux pour lesquels nous vous demandons d'accepter que nous sollicitons une demande de subvention au titre du volet « mise aux normes et sécurisation des établissements publics », une demande qui vient en troisième position après les deux que nous avons présentées précédemment.

Le taux de dotation applicable à l'opération ne doit pas dépasser 80% du montant HT des prestations.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide de la réalisation des prestations sus-indiquées ;
- dit que les crédits nécessaires à la réalisation de l'opération seront inscrits au budget primitif 2019 ;
- arrête le plan de financement prévisionnel correspondant comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Nature	Montant	Nature	Montant
<u>Cuisine de l'école S.Lacore :</u>		Autofinancement	13 690 €
Travaux de cloisonnement	9 950 €	DSIL	54 770 €
Réception	165 €		
Réserve sèche	940 €		
Local produits d'entretien	835 €		
Réserve froide	4 360 €		
Préparation chaude	6 000 €		
Préparation froide	2 150 €		
Plonge	170 €		
Divers	1 760 €		
Sous-total HT	26 330 €		
<u>Cuisine de l'école B. Cabanes :</u>			
Réception -décartonnage	430 €		
Réserve sèche	2410 €		
Réserve froide	3 120 €		
Légumerie	1 390 €		
Préparation chaude	13 870 €		
Préparation froide	5 530 €		
Plonge batterie	2 110 €		
Laverie	1 600 €		
Vestiaires	4 125 €		
Divers	7 545 €		
Sous- total HT	42 130 €		
Total HT	68 460 €	Total	68 460 €

La commune assurera le préfinancement de la TVA.

- autorise madame le maire à déposer, en troisième position, auprès de l'Etat, un dossier de demande de dotation de soutien à l'investissement public local dans le cadre de la restructuration pour mise aux normes des cantines des écoles Suzanne Lacore et Bertrand Cabanes.
- autorise madame le maire à signer, le cas échéant, tous documents afférents à cette opération.

Mme MONSEIGNE : Merci, Laurence. Est-ce que vous avez des questions, des observations ? Pas de question. Je vous propose de passer au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre, des abstentions ? Je vous remercie.

La délibération, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Dossier N° 38/19 – Création d'un cheminement le long du chemin du gymnase jusqu'au collège de la Garosse – Demande de subvention au conseil départemental

(Rapporteur : Michel ARNAUD)

Mme MONSEIGNE : Je vais redonner la parole à Michel ARNAUD.

M. ARNAUD : Il s'agit d'une demande de subvention au conseil départemental.

Depuis l'approbation de son plan local d'urbanisme, la commune travaille activement à la réalisation de liaisons douces, cyclistes et piétonnes, facilitant et encourageant les déplacements alternatifs.

En 2017 et 2018, la commune a notamment réalisé un cheminement protégé le long de la rue de la Dauge puis des chemins du Granger et de Lapouyade sécurisant les déplacements des piétons depuis le centre-ville, jusqu'à la passerelle située au bout de la rue de la Dauge et enjambant la RD1510.

Il convient désormais de procéder au prolongement de ce cheminement le long du chemin du gymnase, depuis la passerelle de la rue de la Dauge jusqu'au collège de la Garosse.

L'objectif de cet aménagement est de permettre aux collégiens d'emprunter un cheminement protégé pour accéder via la passerelle au collège de la Garosse.

Le montant des travaux est estimé à 77 270 euros hors taxes.

Le conseil départemental est susceptible d'apporter son aide au financement du projet. Le taux de subvention applicable à l'opération est de 35 % du montant hors taxes des travaux.

Il est proposé au conseil municipal de solliciter une subvention au conseil départemental au titre de la réalisation des travaux de création d'un cheminement protégé le long du chemin du gymnase jusqu'au collège de La Garosse.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide de réaliser les travaux de création d'un cheminement ;
- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2019 ;
- arrête le plan de financement correspondant comme suit :

DEPENSES HT		RECETTES	
Création d'un cheminement protégé	77 270,00 €	Subvention du conseil départemental	27 044,50 €
		Autofinancement	50 225,50 €
Total HT	77 270,00 €	Total	77 270,00 €

- autorise madame le maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du conseil départemental dans le cadre de la réalisation des travaux de création d'un cheminement le long du chemin du gymnase ;
- précise qu'il s'engage à intégrer les critères de développement durable dans les travaux ;
- autorise madame le maire à signer, le cas échéant, tous documents afférents à cette opération.

Mme MONSEIGNE : Merci, Michel. Effectivement, c'est à la fois un besoin et une sollicitation aussi du principal du collège qui souhaiterait que le cheminement du chemin du gymnase soit protégé, mais après aussi, qu'on trace un cheminement propre entre le chemin du gymnase et le portail du collège, parce qu'aujourd'hui, les véhicules des parents d'élèves sont partout, de façon anarchique et les gamins circulent entre les voitures. Ce serait bien une fois qu'on aura fini le chemin du gymnase, d'avoir après un

cheminement tracé interdit aux véhicules pour qu'au moins, les enfants puissent accéder à vélo et à pied jusqu'au portail du collège sans passer au milieu des véhicules. Angélique.

Mme LUSSEAU : Lors d'un récent conseil d'administration du collège, le principal adjoint m'a informée qu'il y avait des élèves qui avaient travaillé sur le parking du collège pour un aménagement, donc il doit prendre contact avec les services pour expliquer le travail qu'ils ont fait. Cela pourrait être intéressant de travailler avec eux. Si ce sont eux qui ont pris la décision, ils l'emprunteront certainement plus facilement.

Mme MONSEIGNE : Parfait. On le mettra en contact avec nos services et avec Michel, à la voirie pour la suite.

Est-ce que vous avez des questions, des observations ? Il n'y a pas de question, donc je vous propose de passer au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre, des abstentions ? Je vous remercie.

La délibération, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Dossier N° 39/19 – Fourniture en équipements numériques et informatiques des écoles de la commune – Demande de subvention au conseil départemental
(Rapporteur : Laurence PÉROU)

Mme PÉROU : Là, c'est une délibération qui concerne une demande de subvention au conseil départemental pour l'achat de nouveaux matériels informatiques. La commune souhaite, comme chaque année, continuer à équiper les écoles de matériel informatique. Une liste a été établie en concertation avec les enseignants et avec la commission éducation, liste que vous avez sous les yeux.

Le conseil départemental peut soutenir cette démarche numérique, donc nous lui adresserions, si vous en êtes d'accord, une demande de subvention à hauteur de 3 040 euros.

Il est proposé au conseil municipal, après en avoir délibéré :

- de dire que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2019 ;
- d'arrêter le plan de financement prévisionnel correspondant comme suit :

DEPENSES HT		RECETTES HT	
<u>Ecole primaire Suzanne Lacore</u> 1 tableau numérique interactif et 1 visualiseur 3 ordinateurs portables	5 947,00 €	Conseil départemental	3 040,00 €
<u>Ecole primaire Pierre Dufour</u> 3 tableaux numériques interactifs et 3 visualiseurs	12 885,00 €		
<u>Groupe scolaire Lucie Aubrac</u> 1 tableau numérique interactif et 1 visualiseur	4 165,00 €	Autofinancement	21 082,00 €
<u>Ecole maternelle Rosette Chappel</u> 1 ordinateur fixe 1 tablette numérique	1 125,00 €		
Total HT	24 122,00 €	Total HT	24 122,00 €

- d'autoriser madame le maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du conseil départemental pour l'acquisition d'équipements numériques et informatiques à destination des écoles de la Commune ;
- d'autoriser madame le maire à signer, le cas échéant, tous documents afférents à cette opération.

Mme MONSEIGNE : Merci, Laurence. Je rappelle quand même qu'on est adhérents du marché groupé de Gironde Numérique pour l'achat du matériel informatique à destination des écoles, ce qui nous permet d'avoir des prix très intéressants, déjà sur le montant du matériel et en plus, on peut demander une subvention au département, ce qui nous permet quand même d'équiper substantiellement les écoles, puisqu'il y a cinq tableaux numériques, plus les ordinateurs et les tablettes pour 24 000 euros, peut-être moins, 21 000 euros pour la commune sachant que même dans les écoles maternelles, maintenant, ils travaillent avec des tableaux numériques.

Est-ce que vous avez des questions ou des observations ? Non. Donc, je vous propose de passer au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre, des abstentions ? Je vous remercie.

La délibération, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Dossier N° 40/19 – Travaux de restauration des façades du château Robillard – Tranche 1 – Demande de subvention au conseil départemental

(Rapporteur : Michel ARNAUD)

Mme MONSEIGNE : Travaux de restauration des façades du château Robillard, Michel ARNAUD.

M. ARNAUD : Il a 300 ans. Je pense que personne n'a vu la construction autour de la table. Moi, pas. Le château Robillard est un lieu emblématique de la commune de Saint-André-de-Cubzac. Fort de son architecture remarquable, il est inscrit sur la liste des éléments patrimoniaux identifiés au PLU de la commune. Afin de préserver et de valoriser cet élément du patrimoine historique et culturel communal, il convient d'effectuer une restauration de ses façades.

Les travaux se décomposeront en deux phases correspondant à la rénovation des différentes façades. La première phase correspondra à la rénovation des façades Nord et Ouest et sera réalisée durant le courant de l'année 2019. Le montant de celle-ci est estimé à 75 000 euros hors taxes par les services techniques de la ville.

Les travaux seront réalisés dans les règles de l'art, tant sur les matériaux choisis que sur leur mise en œuvre.

Le conseil municipal peut solliciter une aide auprès du conseil départemental de la Gironde au titre du Programme Patrimoine Non Protégé. Cette aide s'élève à 25 % du montant hors taxes de la première tranche, soit 18 750 euros.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2019,
- arrête le plan de financement correspondant comme suit :

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Travaux de rénovation des façades du Château Robillard (tranche 1 : façades Nord et Ouest)	75 000€	Conseil départemental	18 750 €
		Autofinancement	56 250€
Total HT	75 000 €	Total HT	75 000 €

- autorise madame le maire à déposer auprès du département de la Gironde, un dossier de demande de subvention au titre de la restauration des façades du Château Robillard ;
- précise qu'il s'engage à intégrer des critères de développement durable dans les travaux ;
- autorise madame le maire à signer, le cas échéant, tous documents afférents à cette opération.

Mme MONSEIGNE : Merci, Michel ARNAUD. Je pense qu'effectivement, comme il l'a dit, le château Robillard est un patrimoine emblématique. Il y a toujours des travaux à y faire. Il faut y faire attention. Effectivement, vous l'avez vu, la pierre, parfois, fatigue, donc il faut lancer un programme d'entretien et de restauration de ce château.

Est-ce que vous avez des questions, des observations ? Non. Je vous remercie. On va passer au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre, des abstentions ? Parfait. Le dossier est adopté.

La délibération, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Décisions du maire

Conformément à l'article L 2122-23 du code général des collectivités territoriales, il est rendu compte au conseil municipal des décisions prises par le maire dans le cadre de sa délégation.

Décision n° 10 en date du 22 janvier 2019 de louer la salle communale Robillard le 09 février 2019. La commune facturera cette location 118 € la journée, soit 118 € pour toute la durée de l'opération.

Décision n° 11 en date du 22 janvier 2019 de louer la salle communale Mascaret le 13 février 2019. La commune facturera cette location 126 € la demi-journée, soit 126 € pour toute la durée de l'opération

Décision n° 12 en date du 22 janvier 2019 de renouveler l'adhésion à l'association nationale des élus en charge du sport pour l'année 2019. La commune versera la somme de 232 € au titre de la cotisation pour l'année 2019

Décision n° 13 en date du 17 janvier 2019 de renouveler l'adhésion à l'association des cinémas de proximité de Gironde pour l'année 2019. La commune versera la somme de 1540 € au titre de la cotisation pour l'année 2019.

Décision n° 14 en date du 25 janvier 2019 de renouveler l'adhésion à l'association des petites villes de France pour l'année 2019. La commune versera la somme de 1 133,90 € HT au titre de la cotisation pour l'année 2019.

Décision n° 15 en date du 23 janvier 2019 de louer la salle communale Robillard le 30 mars 2019. La commune facturera cette location 118 € la journée, soit 118 € pour toute la durée de l'opération.

Décision n° 16 en date du 23 janvier 2019 de louer la salle communale Robillard les 23 et 24 mars 2019. La commune facturera cette location 118 € la journée, soit 236 € pour toute la durée de l'opération.

Décision n° 17 en date du 23 janvier 2019 de louer la salle communale Robillard le 02 mars 2019. La commune facturera cette location 118 € la journée, soit 118 € pour toute la durée de l'opération.

Décision n° 18 en date du 28 janvier 2019 de reconduire l'accord-cadre à bons de commande relatif à la fourniture de signalisations verticales, attribué à l'entreprise Signaux Girod Aquitaine, située à TOULOUSE (31100), 07 avril 2017, pour la deuxième fois du 09 avril 2019 au 08 avril 2020.

Décision n° 19 en date du 28 janvier 2019 de reconduire l'accord-cadre relatif à la taille, l'élagage et l'entretien du patrimoine arboré de la commune, attribué à l'entreprise Elaquitaine, située à CÉNAC (33360), le 08 avril 2016, pour la dernière fois du 16 avril 2019 au 15 avril 2020.

Décision n° 20 en date du 28 janvier 2019 de reconduire l'accord-cadre à bons de commande relatif à la fourniture de vêtements et d'accessoires de travail – Lot n° 2 « habillement pour les agents des écoles », attribué à l'entreprise l'échoppe, située à BORDEAUX (33000), le 28 avril 2017, pour la deuxième fois du 28 avril 2019 au 27 avril 2020.

Décision n° 21 en date du 28 janvier 2019 de reconduire le marché relatif à l'assistance technique et à la maintenance du parc informatique de la commune, attribué à l'entreprise SYS 1, située à MARTIGNAC (33127), le 1^{er} avril 2016, pour la dernière fois du 1^{er} mai 2019 au 30 avril 2020.

Décision n° 22 en date du 31 janvier 2019 d'attribuer le lot n°1 « Gros-œuvre/démolitions/VRD/aménagements extérieurs » du marché relatif aux travaux de réhabilitation du logement situé 9 passage des Jardins, à la Sarl Grezil, située à BRAUD ET SAINT LOUIS (33820), pour un montant de 26 556,95 € HT (offre de base + option 1).

Décision n° 23 en date du 30 janvier 2019 de reconduire l'accord-cadre à bons de commande relatif à la fourniture de vêtements et d'accessoires de travail – Lot n° 4 « accessoires de sécurité », attribué à l'entreprise Wurth France, située à ERSTEIN (67158), le 28 avril 2017, pour la deuxième fois du 28 avril 2019 au 27 avril 2020.

Décision n° 24 en date du 1^{er} février 2019 de reconduire l'accord-cadre à bons de commande relatif à la fourniture de vêtements et d'accessoires de travail – Lot n° 3 « habillement et accessoires spécifiques pour les gardes champêtres, ASVP et policière municipale », attribué à l'entreprise GK professionnel, située à PARIS (75020), le 28 avril 2017, pour la deuxième fois du 28 avril 2019 au 27 avril 2020.

Décision n° 25 en date du 05 février 2019 de faire usage du droit de préemption dont dispose la commune sur la parcelle cadastrée section B n°2012 sise lieu-dit Rouchereau, dans un souci de sauvegarde du patrimoine non bâti, pour un montant de 800€.

Décision n° 26 en date du 12 février 2019 de renouveler l'adhésion au conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement de la Gironde pour l'année 2019. La commune versera la somme de 400 € au titre de la cotisation pour l'année 2019.

Décision n° 27 en date du 12 février 2019 d'accepter le règlement des indemnités proposées par l'assureur de la commune, la SMACL située à NIORT (79031), d'un montant de 6 971,93 €, au titre de la garantie « dommages aux biens » afin de procéder à l'indemnisation des dommages causés au bâtiment municipal Soucarros lors de l'incendie du 6 mai 2018.

Décision n° 28 en date du 25 février 2019 d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement par requalification de la rue Emile Dantagnan, au groupement Sarl Ambiance paysage et Associés/Aquiroute, situé à COULOUNIEIX CHAMIERES (24660), pour un montant de 32 550 € HT

Décision n° 29 en date du 14 février 2019 d'attribuer le lot n° 2 du marché relatif à l'organisation de deux classes de découverte en 2019, à la ligne de l'enseignement située à ARTIGUES-PRÈS-BORDEAUX (33370). Le montant de la prestation sera calculé en fonction du nombre de participants

Décision n° 30 en date du 14 février 2019 de louer la salle communale Mascaret le 12 mai 2019. La commune facturera cette location 252 € la journée, soit 252 € pour toute la durée de l'opération

Mme MONSEIGNE : Vous avez les décisions du maire prises depuis le dernier conseil municipal.

Figurent maintenant dans ces documents les locations des salles payantes. Parfois, les associations ou les citoyens nous disent : « pourquoi maintenant on signe des conventions en trois exemplaires, etc., pour gaspiller du papier ? ». C'est la loi. Je rappelle qu'effectivement, si on n'avait pas pris une délibération qui confiait au maire le soin de pouvoir gérer cela, il faudrait qu'on délibère à chaque fois sur les locations de salles.

Juste attirer votre attention pour ne rien vous cacher, sur la décision du 5 février 2019 qui m'a permis de faire valoir notre droit de préemption sur une propriété qui se trouve à Seignan, qui est un espace naturel plutôt sensible avec un étang dedans et un espace boisé qui était un peu vendu à la découpe. Cela inquiétait les habitants derrière. Cela fait partie de notre souci de préserver certains espaces comme on l'a fait à La Rousse.

Et puis ensuite, l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre justement pour l'aménagement de la rue Dantagnan au groupement Ambiance Paysage et Associés et Aquiroute qui sont de Dordogne.

Après, le reste, ce sont des renouvellements d'adhésion, donc pas de nouveauté. Je vous souhaite une bonne soirée. Le prochain conseil municipal aura lieu (ce n'est pas une blague) le 1^{er} avril pour le vote du budget.

Bonne soirée. Merci de votre présence.

— Séance levée à 20 heures 10 —